


LOI Agents Non Titulaires

LOI n° 2012-347 du 12 mars 2012 - Modifiée par LOI n°2016-483 du 20 avril 2016

<p style="text-align: center;">CDD</p> <p>Agent en fonction au 31 mars 2013 répondant à un besoin permanent (même si cessation de contrat entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur un temps au moins égal à 50% (temps supérieur à 50% comptabilisé comme temps plein / temps inférieur à 50% comptabilisé comme 75%) (Pour les travailleurs handicapés, tout temps partiel vaut temps plein) • Et <ul style="list-style-type: none"> ○ ayant travaillé au moins 4 ans (en équivalent temps plein) sur les 6 ans précédant le 31/03/2011) ○ <u>ou</u> ayant travaillé au moins 4 ans sur les 6 ans précédant le recrutement, avec 2 ans effectués avant le 31/03/2013. 	<p>Devient Titulaire</p> <p>Suivant son statut par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examen professionnel réservé • concours réservé (avec liste complémentaire) • recrutement réservé sans concours
<p style="text-align: center;">CDI</p> <p>Agent en fonction au 31 mars 2013 répondant à un besoin permanent</p>	<p>Sur un temps au moins égal à 50%</p>	<p>Devient Titulaire</p> <p>Suivant son statut par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examen professionnel réservé • concours réservé (avec liste complémentaire) • recrutement réservé sans concours
<p style="text-align: center;">CDD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en service au moins 6 ans dans les 8 ans précédant le 13 mars 2012 (temps partiels comptabilisés comme temps complets) (services discontinus pris en compte si pas plus de 4 mois d'interruption entre 2 contrats) • ou en service au moins 3 ans dans les 4 ans précédant, si âgé d'au moins 55 ans au 13 mars 2012. 	<p>Devient automatiquement CDI</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Date-limite d'application = 13 mars 2018 ➤ Le directeur publie les postes (il faut l'y inciter) 	<p>Mise en œuvre d'un comité de suivi dans chaque établissement</p>